

une déclaration antérieure, sans faire allusion au cas mentionné par l'honorable député, bien que je sois au courant. Je connais certaines circonstances—une, au moins—où des gens influents ont fait des tentatives persistantes, afin de faire conférer un grade d'officier à une personne occupant dans sa province un rang élevé parmi la société, mais dont le passé militaire ne lui avait pas valu cette distinction. Je pris des renseignements sur son compte et je constatai que le rapport qu'on m'avait fait était exact en tous points et qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une commission à cette personne. Les officiers sont dans une position très embarrassante. La troupe permanente du Canada n'est pas sur le même pied que l'armée régulière. Cette dernière va sur les champs de bataille et ceux qui se distinguent au feu reçoivent une commission sur l'heure ou peu de temps après pour les services signalés qu'ils ont rendus. Au Canada, les chances sont moindres et les hommes doivent mériter l'épaulette autrement. Parfois, je le crains, ils espèrent décrocher plus vite leur commission en recourant aux intrigues et en faisant jouer des influences, politiques ou autres, auprès du ministre. Ce serait faire tort à la discipline militaire que de permettre ou d'encourager ces pratiques. Je le disais tantôt, un soldat ou un sous-officier sert mieux sa propre cause en accomplissant son devoir et en se fiant à sa bonne fortune plutôt qu'en demandant à ses amis de mettre des influences, politiques ou autres, en jeu afin de leur obtenir une commission du ministre.

M. HERRON : J'ignore si le ministre a eu connaissance des difficultés qui ont éclaté à Macleod, il y a un an ou deux. Dans ce cas-là, je le crains, il s'agissait plutôt de politique que de position sociale dans les cadres des chasseurs à cheval de Macleod. J'espère que justice a été rendue, car je considère qu'on avait fort mal agi envers un militaire.

Sir FREDERICK BORDEN : Je me rappelle cet incident ; justice a été faite.

Propriétés militaires—dépôt d'armes du 5e écossais-royaux, Montréal, \$30,000.

Sir FREDERICK BORDEN : Cette somme servira à construire un dépôt d'armes pour le 5e régiment des écossais-royaux. L'édifice sera remis au Gouvernement. Le régiment contribuera à peu près la même somme que l'Etat. Plusieurs citoyens de Montréal, qu'il serait superflu de mentionner, ont fait des dons importants pour permettre au régiment d'avoir son dépôt d'armes. Ces deux sommes serviront à ériger un très bel édifice.

Allocations aux sociétés de tir—autre somme nécessaire, \$4,000.

M. A. JOHNSTON : Je désire faire observer au Gouvernement que le besoin d'un champ de tir se fait sentir dans ma circons-

cription électorale. Il y a quatre ou cinq ans, à la requête de quelques personnes que ce projet intéressait vivement, le ministère de la Milice entreprit d'y établir un champ de tir. Mon district renferme plusieurs villes importantes dont la population est fortement imbuée de l'esprit militaire. Ce projet préoccupe beaucoup la jeunesse qui a toujours espéré pendant ces dernières années voir établir ce champ de tir. A plusieurs reprises, depuis quatre ans, le ministère m'a donné l'assurance qu'il ferait les démarches nécessaires.

Cependant, j'ai tiré la conclusion que la réalisation du projet est plus éloignée aujourd'hui qu'elle semblait l'être il y a quatre ans. J'ai fait observer à ces jeunes gens que j'avais de temps à autre transmis leur requête au ministère, car ils croyaient apparemment que je ne faisais pas de mon mieux.

J'aimerais que le ministre me dise si le ministère se propose de mener cette entreprise à bonne fin. Je sais que les plans ont été préparés il y a quelque temps, qu'on ne les a pas utilisés mais qu'on les a modifiés puis retranchés de nouveau. Je ne saurais dire exactement où les choses en sont rendues.

Sir FREDERICK BORDEN : L'honorable député (M. Johnston) m'a écrit ces jours derniers et je suis allé aux informations. Je dois avouer que je croyais que le champ de tir était terminé depuis l'an dernier. On m'apprend que l'emplacement est choisi et que les travaux commenceront incessamment.

Collège militaire royal—autre somme nécessaire, \$2,000.

M. TISDALE : A quoi servira ce crédit ?

Sir FREDERICK BORDEN : Afin de rendre plus facile le cours de construction militaire, on a l'intention de construire sur l'emplacement qu'occupe le collège quelques centaines de pieds de voie ferrée du type réglementaire.

Arsenal fédéral—autre somme nécessaire, \$65,000.

Sir FREDERICK BORDEN : Pour la fabrication d'une plus grande quantité de cartouches.

Dépenses d'Esquimaux—autre somme nécessaire, \$110,000.

Sir FREDERICK BORDEN : Outre ce crédit de \$110,000, il y en a un autre de \$110,000 aussi dans le budget principal. Ce service coûtera \$220,000, par année. Les autorités impériales maintiendront une garnison dans cette forteresse jusqu'au premier juillet.

Restauration du Vieux Fort, à Louisbourg, Cap Breton, \$5,000.

Sir FREDERICK BORDEN : Le vieux fort historique de Louisbourg tombe gra-